

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations

Commission « Vie associative et sportive »

Conseil municipal du 16 février 2015

Séance du 23 janvier 2015

29

Entente Athlétique de Creil – Convention de mise à disposition de deux éducateurs sportifs - renouvellement

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, MM CABARET, LEMAIRE, BOUADDI, Mmes CARLIER, JAJAN, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM ASSAMTI, N'DIAYE, ATAKAYA, Mmes GOMES-NASCIMENTO, MOUSSATEN, BARBETTE, MM DEME, AKABLI, LELONG, Mmes MEHADJI, SAVAS, MM. BOUKHACHBA, MONTES, BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FRÉMINE, M. RIFI SAIDI, Mme SOKOLONSKI, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI, Mme STAMMINGER, M. NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme OYONO

Pouvoir à :

Mme CAPON

Mme DHOURY

Pouvoir à :

M. VILLEMMAIN

Mme DUHIN

Pouvoir à :

Mme LAMBRE

Mme FAZAL

Pouvoir à :

Mme CARLIER

Mme M'BAYE-DIAO

Pouvoir à :

Mme MAUPIN

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :

39

- Nombre de conseillers en exercice :

39

- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :

39

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Hassan BOUADDI, maire-adjoint expose :

Lors de la séance du 26 novembre 2013, le conseil municipal a validé la convention de mise à disposition de deux éducateurs sportifs à l'association Entente Athlétique de Creil. Ces deux animateurs sportifs effectuent chacun 7 heures par semaine durant les périodes scolaires. Les animateurs travaillent en étroite collaboration avec le service des sports.

La présente convention qui vous est proposée, renouvelle la mise à disposition de deux éducateurs de la Ville à l'association Entente Athlétique de Creil à compter du 1^{er} janvier 2014 jusqu'au 30 juin 2015.

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-29,
Vu la convention ci-annexée,
Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,
Vu l'avis de la commission « Vie associative et sportive » en date du 23 janvier 2015,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 39 Pour : 39 Contre : 0 Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1er : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition de deux éducateurs sportifs de la Ville à l'association Entente Athlétique de Creil et tous les documents y afférents.

Article 2 : d'imputer les dépenses afférentes inscrites sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville, compte 6218/40/AF.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 17 FEV. 2015

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en Sous-Préfecture le 23/02/15

et publication ou notification le 17/02/15

CREIL, le 23/02/15

LE MAIRE

Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raluy